Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

Séance du 12 décembre 2024

******

Date de la convocation : 5 décembre 2024.

Présents : Ferré Nicolas, Aurélie Chassac, Mathieu Picard, Aurélie Saint-Martin, Florian Gurgand, Sandrine Berny-Souchard, Jean Manuel Simon, Evelyne Chastanet, Jean-Charles Disko, Anita Jamin, Sabrina Madier.

Absents excusés : Charline Denis, Sandrine Leraut, Nicolas Dugleux, Gwendoline Perreau.

Secrétaire : Sabrina Madier

Ordre du jour :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 7 novembre 2024

Le Conseil Municipal est amené à valider le compte rendu du 7 novembre 2024

Décision :
Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2024

FINANCES

2. Convention fourrière Animal'or

Rapporteur : Nicolas Ferré

Courant mi 2024, la mairie avait reçu un courrier de la fourrière Animal 'or qui nous expliquait qu'il ne pouvait pas continuer ainsi, trop de chiens abandonnés et pas repris, les animaux devaient être transférés en Allemagne faute de refuge dans les Deux-Sèvres et de place dans les autres départements.

Suite à ce courrier, plusieurs collectivités se sont rencontrées pour parler de cette situation et essayer de trouver une solution.

Une nouvelle convention a été mise en place avec l'aide de M. Michelet et plusieurs maires de la communauté de communes du Mellois en Poitou pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal est amené à délibérer sur cette nouvelle convention sachant que les tarifs ne sont plus les mêmes et seront révisés tous les ans à l'indice de l'Insee.

Date	2021 (976 habitants)	2025 (954 habitants)
Prix par habitant	0.5616€	1.50 €
Montant total	548.12€	1 431 €

Débat :
- Les élus débattent sur le fait que c'est un service très important

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal valide la convention Animal'or.

DOMAINE ET PATRIMOINE

3. Projet Agrivoltaïque

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le Maire expose son entretien avec Monsieur Lepargneur le mercredi 16 octobre 2024 concernant un projet agrivoltaïque sur les terrains de Monsieur Berger (prairies en rotation longue > 6 ans accueillant une activité d'élevage bovins) pour un total de 32ha, la puissance envisagée sur ce site est d'environ 15 MWc,

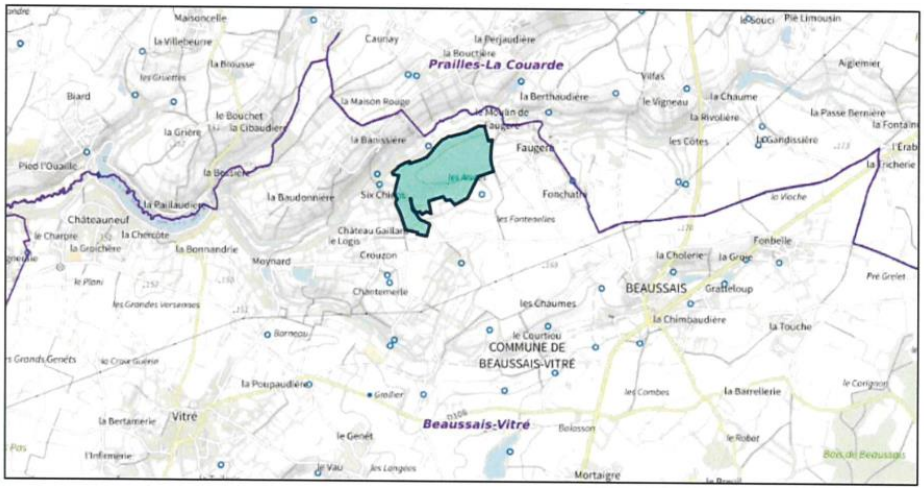

Urbanisme :

URBANISME

La commune de Beaussais-Vitré est couverte par une carte communale.

Zone ZnC :

Sont autorisées au sein de la zone :

Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

RETOMBEES FINANCIERES

Le projet :

- Surface maximale du projet : 32 ha
- Puissance envisagée : 15 MWc
- Investissement : 10 M€
- Equivalence consommation électrique : 15 000 personnes

Retombées annuelles :

EPCI FPU	Commune	Intercommunalité	Département
TF	6 269,70	2 389,18	-
CFE	-	7 586,53	
IFER	8 389,97	20 974,92	12 584,95
Total	**14 659,66**	**30 950,63**	**12 584,95**

Retombées liées à la taxe d'aménagement et à la redevance archéologique :

TA et RAP	Commune	Département	Etat
Taxe d'aménagement	38 120,00	19 060,00	
Redevance archéologique préventive			3 049,60
Total	**38 120,00**	**19 060,00**	**3 049,60**

Débat :

- Le maire donne son point de vue sur ce projet et raconte son entretien avec Mr Lepargneur.
- Un débat débute sur l'environnement et l'impact que cela peut prendre sur le paysage, la faune…

Décision

Par 4 voix contre, 5 abstentions, 2 voix pour, le conseil municipal se prononce contre le projet Agrivoltaïque de la société IB Vogt.

FONCTION PUBLIQUE

4. Renouvellement CDD agent des écoles

Rapporteur : Aurélie Saint-Martin

Le contrat de travail de Mme Christelle Lemot arrive à son terme le 31 décembre prochain, sachant que Stéphanie Papet dispose d'une disponibilité de 2 ans.

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour ou contre sa reconduction pour une année, dans les mêmes termes à savoir 9h20 par semaine, indice brut 374 et indice majoré 370.

Débat :

- L'élu en charge des affaires scolaires donne son avis sur cet agent

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal :

Le conseil municipal émet un avis favorable pour le renouvellement du contrat de Mme Christelle Lemot, et autorise M. le Maire à signer son contrat.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5. Avenant convention RGPD (règlement général de protection des données)

Rapporteur : Nicolas Ferré

Le RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, s'applique à toutes les collectivités, qui doivent par conséquent désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Le 12 novembre 2020 le conseil avait voté pour l'adhésion à la centrale d'achat du centre de gestion des Deux-Sèvres et au marché de mise en conformité avec le RGPD.

Le conseil municipal avait décidé d'opter pour la société GoConcept, leur mission étant terminée depuis juin 2024.

Compte tenu de la multiplication des attaques visant le vol de données et l'indispensable nécessité d'assurer leur protection, le conseil d'administration du CDG 79 a souhaité vous proposer dans le cadre de sa centrale d'achat, un dispositif mutualisé d'accompagnement à la mission DPD et a lancé, dans le courant de l'été, une consultation à cet effet pour un nouveau marché à compter du 1er janvier 2025, dont les principales modalités sont les suivantes :

- Procédure d'appel d'offres ouvert.
- Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, sans montant minimum, avec un maximum exprimé en quantité.
- Durée du marché : 2 ans à compter du 1er janvier 2025, renouvelable une fois pour la même période (soit jusqu'au 31 décembre 2028 au plus tard)
- Facturations et paiements directs entre les titulaires retenus et les collectivités, après émission par le CDG79 du bon de commande initial.
- Mise en place d'un taux de commissionnement de 12% sur les tarifs des prestations du marché, pour le pilotage et le suivi administratif et juridique qu'assure le CDG79.

Pour l'ensemble des lots du marché, le prestataire retenu est la société DATA VIGI PROTECTION (80 Abbeville) selon les conditions tarifaires suivants, sur lesquelles s'appliquera le taux de commissionnement de 12% du CDG79 assurant le pilotage administratif et juridique du marché :

S'agissant du lot relatif à notre collectivité, le Centre de gestion a retenu la proposition suivante :

PRESTATION FORFAITAIRE A LA MISE EN PLACE ET AU SUIVI EN QUALITE DE DPO (annuelle)		Tarif HT
Lot n°1	Communes de moins de 1.000 habitants Etablissements publics de moins de 10 agents (hors EHPAD)	340 €
Lot n°2	Communes entre 1.000 et 3.499 habitants Etablissements publics de 10 à 29 agents (hors EHPAD)	490 €
Lot n°3	Communes entre 3 500 et 4 999 habitants Etablissements publics de 30 à 59 agents (hors EHPAD)	990 €
Lot n°4	Communes de 5 000 habitants et plus Etablissements publics de 60 agents et plus (hors EHPAD)	1 590 €
Lot n°5	EHPAD	990 €
Lot n°6	Centre de Gestion 79	1 590 €

Le nombre d'habitants ou d'agents pris en compte sera celui connu à la date du 31 décembre 2023.

Lot n°2 : DATA VIGI PROTECTION 490€ HT

La collectivité ayant d'ores et déjà adhéré à notre centrale d'achat, il nous appartient désormais de délibérer sur les conditions suivantes :

- Accepter la modification, par avenant, de la convention initiale d'adhésion à la centrale d'achat, concernant l'article 5 relatif à la participation financière.
- Accepter l'adhésion au nouveau marché d'externalisation de la mission de DPD, tel que souscrit par la centrale d'achat du CDG79, pour le lot vous concernant.

Débat :
Le maire résume et souligne que cela est obligatoire

Décision :

- Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal
- Décide d'accepter la modification par avenant de la convention d'adhésion à la Centrale d'achat du CDG79,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cet avenant, annexé à la présente délibération.
- Accepte l'adhésion au nouveau marché d'externalisation de la mission de DPD, tel que souscrit par la centrale d'achat du CDG79, pour le lot vous concernant.

FINANCES LOCALES

6. Vote des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement

Rapporteur : Nicolas Ferré

⇨ Considérant les dépenses engagées non réalisées en investissement cette fin d'année :

- Rénovation de la salle des fêtes : 36 951.99€ (compte : 2313)
- Préau Beaussais : 14 772.30€ (compte :21318)
- Terrain multisport : 118 612.27€ (compte :2135)
- Aménagement cuisine secrétaire + frigo 550€ (compte 2158)

⇨ Considérant les recettes non effectuées en investissement cette fin d'année :

- DETR : 209 999.39€ (compte : 13461)
- Subvention départementale préau de Beaussais : 13 160.00€ (compte 1323)

Décision :
Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal valide cette proposition et autorise Mr le Maire à signer l'Etat des restes à réaliser ci-dessus.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

7. Location table de mixage et vidéoprojecteur

Rapporteur : Mathieu Picard

Suite à l'achat de la table de mixage et du vidéoprojecteur avec l'entreprise Geste scénique à la salle des fêtes de Vitré, le conseil municipal est amené à voter sur les modalités de gestion/location de ces deux matériels :

Décision :

- Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs suite à ce rajout de matériels.

8. Convention MFR

Rapporteur : Nicolas Ferré

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Guertin le mercredi 27 novembre concernant le fauchage du terrain de la MFR,

Monsieur Guertin demande que le fauchage soit effectué 4 fois dans l'année :

- début mars (au plus tard le 15 pour les portes ouvertes)
- courant juillet
- courant mai
- courant octobre

Il demande également le prêt du broyeur à végétaux 1 fois par an

Le conseil municipal est amené à délibérer sur les modalités de la future convention avec la MFR concernant le fauchage et le prêt/location du matériel

Débat :

Les élus demandent plus de précision et décident de reporter le projet de convention au prochain conseil, avec des éléments plus précis pour une facturation au plus près et décide de ne pas inclure le broyeur.

QUESTIONS DIVERSES

9. Questions diverses

- Repas des ainés :

Prochain repas des ainés 22 novembre 2025

Les élus évoquent le repas des ainés de cette année

- Commission du Symbo

Dans la cadre du PPG (plan pluriannuel de gestion)
Un projet est prévu sur l'étang des Vaux, il a été décidé par le Symbo d'enlever l'étang et de refaire la rivière avec une passe a truite et créer 2 mares à la demande des propriétaires pour ces dernières.
Montant du projet déjà voté 125 000 € financé par le Symbo et le GEMAPI. Projet prévu en 2027.

Prochain Conseil Municipal : 9 janvier 2025

Fin de réunion : 20h30